

- autoriser des mandats spéciaux et remboursement de frais inhérents pour les élus du conseil.

Adopté à l'unanimité (pour : 21)

IV – TRAVAUX

Délibération N° 2023/09/18/04

Convention avec Hérault Energies pour la réalisation de travaux de réseaux d'électricité et de télécommunication Chemin de Murles

Jean-Louis LOUBET : Travaux du PUP. Demande de Hérault Energies d'être désigné comme maître d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux secs. Subvention à hauteur de 50% du coût de cet ouvrage.

Adopté à l'unanimité (pour : 21)

Délibération N° 2023/09/18/05

Constitution d'un groupement de commandes avec la CCGPSL pour les travaux de voirie 2023

Jean-Louis LOUBET : Constitution nécessaire pour adhérer au marché annuel de groupement de commandes de la CCGPSL. Amélioration de l'état de la route de Viols le Fort (trottoir et aménagement des eaux pluviales)

Question : quels sont les délais de réalisation des travaux ?

Réponse : A priori travaux décalés sur l'année prochaine. Très tardif.

Remarque : Les lotisseurs devraient prendre une part des dégâts de voirie souvent causés par les camions. Prévoir une close.

Réponse : Difficile car pour le lotissement "Le Clot" par exemple, le lotisseur finance déjà en grande partie les travaux d'aménagement du PUP. Par ailleurs, difficile de dire qui est responsable des dégâts à posteriori.

Question : Ce programme voté en 2023 sera-t-il reconduit en 2024 ?

Réponse : Oui

Adopté à l'unanimité (pour : 21)

Délibération N° 2023/09/18/06

Convention avec le Conseil Départemental pour la réalisation de travaux sur le domaine public routier

Jean-Louis LOUBET : Convention de formalisation avec le conseil départemental qui délègue sa maîtrise d'ouvrage pour ces travaux.

Adopté à l'unanimité (pour : 21)

V – FINANCES

Délibération N° 2023/09/18/07

Subvention exceptionnelle Foyer rural

Subvention pour le déplacement de 6 enfants et 3 adultes : 1 500 € en raison de la qualification pour la sélection au criterium national. On propose 1 000 € en commission en demandant d'anticiper l'an prochain (cette demande est redondante donc ce n'est pas vraiment une subvention exceptionnelle).

Question : Vigilance nécessaire pour l'obtention des subventions « exceptionnelles ». Attention aux dérives.

Remarque : Une élue est membre du conseil d'administration du foyer rural. Elle ne vote pas.

Adopté (pour : 20, abstention : 1 – LAYALLE S.)

Délibération N° 2023/09/18/08

Demande d'emprunt de 1 100 000 €

Gerard LAFFORGUE : Travaux des écoles. Demande de prêt réalisée auprès de 4 établissements bancaires : Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Banque Postale et Banque des Territoires.

Option choisie : Prêt de la Banque Postale car prêt à capital constant avec remboursement mensuel.

Question : Quel sera le taux d'endettement après ce prêt ?

Réponse : Non calculé précisément à ce jour car réponse des banques récentes. A priori on passe de 774 €/habitant à 1 378 €/habitants.

Adopté à l'unanimité (pour : 22)

Délibération N° 2023/09/18/09

Modification de la délibération d'acquisition d'une parcelle de terrain Rue Cope Campes

Parcelle utile pour le stationnement : 167 m² permettant un parking de 10 places environ. Montant proposé : 1 232 € pour la parcelle. Après discussion avec les vendeurs on monte à 2 000 €. On propose de modifier "à la hausse" la délibération déjà prise.

L'équipe d'opposition municipale exprime sa désapprobation sur le principe.

Adopté à l'unanimité (pour : 22)

Délibération N° 2023/09/18/10

Attribution d'une subvention dans le cadre du séisme au Maroc

Hussam AL MALLAK : Contacts directs avec la population marocaine et le lieu associatif local. Souhait d'être efficace et rapide. Contact direct avec une association « fiable » à Marrakech. Statuts obtenus et sont disponibles. Proposition d'une subvention de 1 000 € pour l'achat de vêtements, couvertures, médicaments.

Question : Pourquoi cette association et pas une autre ?

Réponse : Association connue de Vailhauquois et étude des statuts donc on est rassuré sur les actions réelles et sur le terrain.

Question : Ne pouvait-on pas faire les achats et les envoyer ?

Réponse : Les transports vers le Maroc sont très difficiles. Acheminement très complexe à organiser. Pour être plus efficace et rapide envoyer de l'argent est plus efficace.

Remarque : Crainte de l'absence de traçabilité sur la gestion de cet argent.

Réponse : Un suivi sur place sera réalisé. Des précautions seront prises. Un compte-rendu sera demandé.

Remarque : Les vêtements déjà recueillis pour l'Ukraine ont été retriés par des bénévoles de la réserve solidaire et peuvent être envoyés sur le Maroc.

Question : Pourquoi ce montant de 1000 euros ?

Réponse : On aurait pu donner 500 comme 10000. C'est un geste symbolique important pour notre commune.

Adopté à l'unanimité (pour : 22)

Délibération N° 2023/09/18/11

Versement du forfait mobilités durables

Dominique CHEYLAN : Forfait destiné aux personnes qui vont en vélo à leur travail : indemnité fixée par l'employeur : entre 100 et 300 € en fonction du nombre de jours de déplacements. C'est déclaratif. Non vérifié. Ces montants sont réévalués donc cette délibération est re soumise au vote.

Question : Quels agents municipaux utilisent ce forfait ?

Réponse : Un agent administratif et un agent de l'école.

Adopté à l'unanimité (pour : 22)

VI – PERSONNEL

Délibération N° 2023/09/18/12

Création de postes, modification des temps de travail et mise à jour du tableau des emplois permanents

Ban Wagner : Chaque année les emplois du temps sont refaits avec re attribution d'heures (départ retraites, départs, changements d'activité, ...). Titularisation cette année : 4 à l'école.

Question : Combien d'agents ?

Réponse : 40 : 6 technique, 7 administratif, 1 policier, le reste école

Adopté à l'unanimité (pour : 22)

Délibération N° 2023/09/18/13

Convention de mise à disposition d'un apprenti avec le GEPSLM
(Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs)

Ban Wagner : Travail avec Marie-Anne. Contrat d'apprentissage de l'apprenti travaillant avec elle.
Formation diplômante du BPGEP. Choix « politique » de la commune de favoriser l'apprentissage.

Question : Durée du contrat d'apprentissage ?

Réponse : 1 an

Adopté à l'unanimité (pour : 22)

VII – DIVERS

Délibération N° 2023/09/18/14

Convention d'entretien des RD 127 E6 et 111 avec le Conseil
Départemental

Jean-Louis Loubet : Quand des travaux sont engagés sur des routes départementales, le département n'assure que l'entretien de la voirie. Le reste est à la charge de la commune en agglomération.

Adopté à l'unanimité (pour : 22)

Délibération N° 2023/09/18/15

Modification du règlement d'attribution des salles municipales
aux associations

Ahmed Gueddari : La caution reste à 750 € sur le prêt des salles sur l'année. Ce qui change, c'est la caution demandée sur le matériel prêté. Caution indexée sur le matériel demandé.

Question : Portant sur l'incitation à utiliser le logo de Vailhauquès. Suggestion d'un kit de communication par la commune. Une charte graphique dédiée à chaque thématique (masques à disposition : marché, association, CCAS) sera mis à disponibilité. En cours d'élaboration.

Adopté à l'unanimité (pour : 22)

Délibération N° 2023/09/18/16

Règlement d'attribution des subventions aux associations

Ahmed Gueddari : Déjà vu en conseils municipaux antérieurs. On enlève le montant de fonctionnement dans les subventions. Modification du timing de présentation du projet et budget des associations qui sont présentés à la commission, d'habitude en novembre. En place dès octobre cette année.

Question : Le montant finançable maximal par la collectivité n'apparaît pas. De plus le bilan financier et le rapport d'activité demandés correspondent à n-1 (demandes à posteriori). Pourquoi ne pas payer en fonction de l'action à venir et réalisée ?

Réponse : Il s'agit de petites sommes « symboliques » correspondant à l'accompagnement et à l'action de bénévoles qu'il faut respecter. Ce besoin de traçabilité de l'utilisation des budgets (la preuve de leur réalisation) n'est pas nécessaire (au maxi 25 000 €). La mairie n'a pas les moyens de suivi.

Commentaire : Rajouter obligation d'utilisation du logo de Vailhauques dans les actions réalisées.

Adopté à l'unanimité (pour : 22)

Délibération N° 2023/09/18/17

Modification de la convention d'autorisation de passage pour les
chemins piétons

Dominique Cheylan : Modèle de convention déjà voté. Des demandes de modifications ont été reçues à la mairie. L'information de l'existence de ces chemins piétons reste limitée à la commune.

Question : Contradiction concernant le site internet communal : inscription itinéraire sur plan intercommunal de déplacement.

Réponse : En fait c'est une garantie de communication. Objet de la convention et article 2 : itinéraire pédestre équestre vélo et non pas seulement pédestre.

Nombreuses interrogations sur la finalité juridique du texte. Conditions de résiliation de la convention et remise en état du terrain, nettoyage des parcelles...

Ce texte a été travaillé avec les propriétaires. On a intégré leurs remarques.

Pour répondre à la demande faite de sécurisation on parle de « autorisation temporaire de passage » : différent de l'impression donnée par une « mise à disposition ».

Cette version avec modifications demandées a été acceptée par 3 propriétaires. La précédente convention a été votée par le conseil municipal.

Jean-Louis LOUBET : Les chemins doivent être terminés avant fin d'année sinon risque de perte des financements. Le vote est nécessaire.

Question : Incohérence dans la convention sur la diffusion large public.

Réponse : On soumettra cette nouvelle version avec modifications aux propriétaires.

Adopté (pour : 17, contre : 5 - LAPORTE A., LAYALLE S., MOUYSSET Z., PELAEZ A., SANCHEZ J.F.)

Délibération N° 2023/09/18/18

Convention de servitude pour le passage d'une canalisation d'eaux pluviales sur la parcelle AC17

Jean-Louis Loubet : Enlever les eaux fluviales du hameau de La Matte. Canalisation à travers le lotissement, et passage d'une parcelle de jardin particulier. Convention nécessaire.

Adopté (pour : 17, contre : 5 - LAPORTE A., LAYALLE S., MOUYSSET Z., PELAEZ A., SANCHEZ J.F.)

VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Motion pour la modification de l'arrêté de sectorisation du lycée Simone Veil de Gignac
Réticence du rectorat. Nouvelle demande des parents d'élèves. Carte scolaire prévue en début d'année prochaine.

Remerciements pour la commission animation pour la programmation d'animation cet été. Très grand succès. Rentrée scolaire semaine dernière avec travaux à venir. Sécurisation des entrées des écoles. Gros travail en amont. Respect des locaux néanmoins assuré pour toutes les associations.

Nouvelle directrice et changement de 6 enseignantes. Contacts de bonne qualité avec la municipalité.

Augmentation du nombre d'élèves en maternelle. Chiffre identique en élémentaire.

Communauté de communes : projet de St Gely : "pic studio" sur 25 hectares : studios de cinéma unique en Europe. Nombreuses entreprises associées. 1000 à 2000 emplois prévus. Du domaine du privé.

Question : Il existe déjà une crise du logement locatif ou du foncier abordable sur notre territoire. Impact sur le territoire à considérer. Une révision du SCOT est à prévoir pour répondre à la demande importante et supplémentaire sur le territoire.

Question : Délai ? Si obtention permis à la fin de l'année : 1^{ère} tranche fin 2025. Campus de formation à prévoir. Vers "les Vautes".

Quid logements sociaux à st Gely ? : 300 000 € d'amende chaque année ! Ils n'arrivent pas à 25%. Autour de 15% actuellement donc beaucoup de pénalités. Crainte à voir augmenter les logements sociaux sur Vailhauquès.

Réponse : Les logements sociaux seront dilués sur l'ensemble des communes de la communauté de communes.

Travaux du stade : pose de la moquette demain et sera finie dimanche si le temps le permet. Puis clôtures. Inauguration après le 15 octobre.

Parole au public :

Chemins de randonnée : Travail réalisé par Claude St Pierre et Jean-Louis Loubet est considérable. Mais traversée de trois routes dangereuses. Par ailleurs les propriétaires ne sont pas tous d'accord pour le passage. Sortie sur le village avec les applications : pour repérage de la faune et la flore. L'intervenante souligne la pollution apportée et l'absence de propreté des marcheurs.

Réponse : RDV avec conseil départemental qui a validé le passage des routes. Attention portée à la sécurisation. Panneaux d'alerte seront réalisés et mis en place.

Question : Pourquoi ne pas entretenir les chemins communaux existants ?

Réponse : seront re ouverts. Mais pas à l'ordre du jour aujourd'hui. Sera fait progressivement. Aujourd'hui 2 chemins finalisés et 2 seront mis en place très progressivement.

Commentaire : Accroissement des déchets dans la nature.

Question : Sécurisation de l'école. La boîte à lettre du foyer du 3^{ème} âge est située derrière les barrières de protection.

Réponse : Une modification de la clôture est prévue et va être faite bientôt.

Clôture de la séance à 20H55.

Le Président de séance,
Hussam AL MALLAK

Le secrétaire de séance,
Frédéric BERNARD

